



- 1 : accès mer (x2)
- 2 : barbecue
- 3 : local de rangement réservé aux locataires
- 4 : rivage sablonneux
- 5 : ponton à disposition des locataires
- 6 : tamaris poussant sur le rivage
- 7 : portail intérieur (droit de passage occasionnel du propriétaire)
- 8 : bâtiment annexe (non loué)
- 9 : clôture de séparation visuelle